



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-quatre octobre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Michèle DRION.

Absent excusé n'ayant pas pris part au vote : Bernard VANDYCKE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

Pouvoirs :

Marie DECIMA à Julien WOJCIESZAK
Jean-Marie VERWAERDE à Annie POEYDOMENGE
Michèle DRION à Yvette DELIGNE

Le quorum est atteint.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h 05

Ordre du jour :

Points d'informations :

- Déconnexion des eaux pluviales
- Bilan de la semaine bleue
- Bilan octobre rose
- Organisation du téléthon

- Point sur l'ouverture de la restauration scolaire
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre 2025

Avis de décisions :

- Acceptation de l'indemnité de sinistre de l'assurance communale ALLIANZ

Projets de délibérations :

Finances :

- Décision modificative n°4 – virement de crédits
- Sollicitation d'un emprunt – construction d'une cantine
- Convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés

Petite-enfance - Enfance - Jeunesse :

- Subvention du séjour au ski en 2026 - Ecole primaire Jean Macé :
Séjour à La BREOLE – Du 06 mars au 14 mars 2026
- Lancement de l'élaboration du PEDT (Projet Educatif Territorial)

Le maire - Eh bien, bienvenue à tout le monde. Je salue le public comme d'habitude, le public présent. Merci de votre participation et de l'intérêt que vous portez à la vie municipale. Et je salue tous mes collègues ici présents du conseil municipal. Alors, avant d'ouvrir la séance, je vous précise que nous avons des absents excusés en l'occurrence Mme Marie Décima qui donne procuration à M. Julien Wojcieszak, M. Jean-Marie Verwaerde qui donne procuration à Mme Annie Poeydomenge et Mme Michèle Drion qui donne procuration à Mme Yvette Deligne.

Danièle Bray - Francis Monborgne et Régina Gwizdek ne sont pas là.

Le maire - Je n'ai pas d'information, pas d'excuses, pas de procuration, mais ils nous rejoindront, je le souhaite. Mais ça n'empêche pas que le quorum soit atteint et que la séance soit ouverte. Donc je précise en préambule quand même que, comme habituellement, le conseil municipal est enregistré, sauf s'il y a des oppositions. S'il n'y a pas d'opposition, on est d'accord qu'il nous faut désigner le ou la secrétaire de séance, en l'occurrence, je vous propose, Mme Françoise Louveau qui est donc désignée secrétaire de séance. Je précise au public qu'il y a des règles de comportement, c'est à dire pas de trouble à cette séance, mais si vous souhaitez ensuite intervenir, c'est après la clôture de séance que vous pouvez consulter l'ensemble des conseillers municipaux si vous avez des questions ou des remarques à leur adresser, voire à moi-même ici. Voilà, donc la séance est ouverte, donc tout le monde a été destinataire de la convocation. Concernant l'ordre du jour, on démarre comme habituellement par les points d'information. Le premier sujet qui nous concerne et qui est une continuité des travaux qui ont été engagés déjà depuis quelques mois, qui sont les travaux de déconnexion des eaux pluviales, qui est un chantier quand même important et vital pour Vimy et qui va se terminer sur cette dernière phase. M. Hautecoeur vous avez la parole.

René Hautecoeur - Alors, au niveau des déconnexions pluviales, il faut savoir qu'on a réalisé ces travaux sur différents sites, notamment sur Michel-Ange. C'est à dire qu'on a la réalisation d'un bassin d'infiltration qui lui est enterré le long de la rue Michel-Ange entre Frédéric Chopin tout le long, là où il y a le petit terrain de boule. Donc ça, c'est un des terrains qui a été fait, qui a été réalisé. Ensuite, on a fait la rue Barbot, tout le long de la rue Barbot, vous l'avez peut-être vu déjà en passant pour aller à la salle des fêtes. Donc ça, c'est réalisé. Donc tout ça, ce sont des travaux terminés.

On a aussi l'entrée de ville, l'avenue du Canada. Là, on a réalisé un bassin enterré à cet endroit-là et ici un peu plus loin devant le stade. On a donc dans le terrain qui est en face du stade, on a réalisé une noue ouverte. Donc vous voyez l'eau quelquefois qui vient s'accumuler et en face sur le parking du stade, on a réalisé aussi une partie enterrée. Voilà. Et après, on a celui-ci, la rue de l'égalité ça c'est au cimetière, sur le parking du cimetière, on a réalisé un ensemble enterré. Voilà, on va peut-être voir un petit peu mieux là .

Donc là, c'est carrément sous le parking. Pour une petite anecdote, c'est que, quand on a fait le terrassement, on est tombé sur l'ancienne croix béton qui était au calvaire, rue Faidherbe. Il y avait carrément la croix béton qui était enterrée à cet endroit-là. Elle a été déterrée, manque de bol, elle a pris un coup, sinon ça aurait été bon. Voilà donc ça, ça a été fait. Alors on a aussi sur la rue de la gare, sur la place où il y a un grand rond-point là, donc, dans ce rond-point, on a réalisé une partie infiltrante en enterré.

Et il nous reste à réaliser, et les travaux ont redémarré maintenant, c'est la résidence des Peupliers. C'est à dire juste derrière les Peupliers, il va y avoir ici entre les services techniques et les Peupliers, un bassin d'infiltration qui va être enterré de façon à reprendre la déconnexion des eaux pluviales de tous les Peupliers. Et ensuite on va réaliser aussi un bassin d'infiltration sur le parking de la salle des fêtes pour reprendre à la fois la rue de la salle des fêtes et le parking de la salle des fêtes. Alors tout ça, c'est pour soulager le réseau d'eaux pluviales qui aujourd'hui est bien engorgé, c'est à dire, c'est un tuyau de 1 m de diamètre qui passe derrière la salle des fêtes. Il faut savoir aussi que derrière la salle des fêtes, on était en angle droit. Donc là, on a cassé cet angle droit. On a aussi connecté les deux tuyaux entre eux (celui d'un diamètre de 1 m et l'autre de 0,80 m de diamètre) qui passent ici à travers le parking. Et donc on les a connectés de façon que si un des deux tuyaux est plein il peut se déverser sur l'autre, se décharger sur l'autre. Donc là, l'ensemble des travaux devrait être terminé, au plus tard pour mi-décembre, on attend l'accord de Pas de Calais Habitat pour pouvoir intervenir sur leur voirie puisqu' aujourd'hui, la voirie n'est pas rétrocédée. Donc on est obligé d'avoir l'accord du bailleur social. Donc les demandes sont en cours, on a transmis l' email à qui de droit, de façon qu'on ait des retours.

Antony Boulert - On a eu le retour.

René Hautecoeur - Ok, donc c'est bon, on a le retour, on va pouvoir fonctionner. Voilà pour les déconnexions d'eaux pluviales.

Le maire - Eh bien, voilà. Merci René. J'ajouterai une chose. Donc on est dans la phase finale, on ne peut que se satisfaire de ce chantier qui était quand même un sujet important et qui durait depuis de nombreuses années et on peut se satisfaire de la collaboration et de la compétence de la CALL. Et je le précise, il faut le dire et le redire, c'est bien la CALL qui a organisé ce chantier et qui a financé l'intégralité de cette opération pour la gestion et la déconnexion des eaux pluviales. C'est important de le préciser. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas de remarques, donc c'est une grande satisfaction pour la commune. Eh bien, sur les points d'information, je vous propose de passer aux trois points suivants Mme Annie Poeydomenge sur la semaine bleue, sur octobre rose et sur le prochain téléthon. Mme Poeydomenge vous avez la parole.

Mme Régina Gwizdek et M. Francis Monborgne rejoignent le conseil municipal

Annie Poeydomenge - Merci. Bonsoir à tous. Donc on va commencer par octobre rose, qui s'est surtout déroulé le 4 octobre avec le baptême de camion. Ce baptême de camion et plus l'urne qui était disposée dans la salle Prévert a rapporté 970,70 € qui ont été versés au centre Oscar Lambret. Il y a eu aussi la banderole, que nous avons enlevée hier, qui avait été faite et donnée gratuitement par l'entreprise Steve-concept de Thélus, c'était leur participation à octobre rose. Les agents communaux ont participé aussi à octobre rose, on a les photos.

Ensuite, il y a eu la semaine bleue du 5 au 12 octobre qui a réuni 325 participants. Alors il y a eu la visite du Louvre qui était guidée et il y a eu 28 participants, pour le repas intergénérationnel 8 personnes, pour le concours de belote : 39. La kermesse intergénérationnelle, il n'y a pas eu de succès, mais c'était un mercredi, il y avait peut-être des grands parents qui gardaient leurs petits enfants qui ne pouvaient pas venir. Il y a eu la visite de la brasserie Tandem : 21 participants, le musée de la vie foraine : 12 participants, le concours de pétanque : 30 et le spectacle en patois : 167. Et le spectacle de la belle époque : 20, qui aura lieu le 20 novembre. Donc 325 participants. Alors dans les dépenses, la visite au Louvre pour un coût de 70 €, la visite de la brasserie 360 euros, le musée de l' histoire de la vie foraine 200 euros, le spectacle patoisant 650 €, la Sacem (Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique) 87,19 € et la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques) 40 €, soit 1407,19 € . Et les recettes, donc la visite au Louvre-Lens recette 140 euros, la brasserie Tandem 210€ , le musée de l'histoire de la vie foraine 120 €, le spectacle patoisant 780 €, le spectacle « la belle époque » 54 euros et cela pour un total de 1 304 euros.

Voici les photos de la visite au Louvre, de la brasserie tandem, du musée de la vie foraine et le concours de belote.

Alors pour le téléthon, ce sera entre le 5 décembre et le 6 décembre, c'est en cours d'élaboration, ce n'est pas tout à fait fini : Le vendredi 5 décembre, il y aura à l'espace Mandela un forum handi-poursuites sur la découverte des différents handicaps. Le samedi 6 décembre, un atelier motricité au dojo à l'espace Mousseron pour les enfants de moins de six ans. La vente de livres d'occasion à la médiathèque André Malraux. Le samedi 6 décembre dans l'après-midi, ici à la salle Prévert, des danses pour les jeunes « just danse », vente de pâtisseries, crêpes, boissons et différents objets, un concours de belote mais qui aurait lieu à Mandela. Et le soir à la salle des fêtes Fernand Tirtaine, des sketches interprétés par les enfants par l'amicale laïque de théâtre. Et le mardi 9 décembre, un concours de belote au club des aînés.

Le maire - Merci, Annie. Donc, vous voyez que la commune n'est pas en reste sur les activités sociales au sens large du terme et notamment sur la santé. Donc un beau programme et merci pour l'investissement de tous les bénévoles, des élus et du CCAS. Attendez, il y a deux demandes de parole, un complément Annie ?

Annie Poeydomenge – Oui, j'ai oublié quelque chose. Je voulais remercier les associations qui vont participer au téléthon et particulièrement M. Guy Noël, trésorier la côte 145 qui accepte de prendre en charge le côté financier du téléthon

Le maire - Il fallait que ce soit dit merci. Demande de parole, oui, allez-y.

Evelyne Nachel - Je voulais juste préciser que le spectacle de « la belle époque » est offert par le département du Pas de Calais.

Le maire - Il fallait que ce soit dit également. Bien sûr, on est tous perfectibles, on oublie parfois, mais il faut savoir dire merci. Donc c'était bien de le préciser. Oui !

Agnès Levant - Juste en complément, je profite qu'Annie soit là, parce qu'il y a le responsable de la marche nordique qui se proposait de faire une marche, mais il n'a pas pu être à la réunion de préparation. Et puis c'est vrai qu'on parle d'octobre rose et de tout ce qui est fait par la commune, mais il y a aussi de nombreuses associations, des commerçants qui font aussi des choses. Je pense notamment à l' US Vimy qui a fait beaucoup d'actions au niveau d'octobre rose et qui donc a fait sa cagnotte pour donner également à Oscar Lambret. Je n'ai pas le montant, mais je sais qu'ils ont aussi réalisé des actions.

Le maire - Ok, merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Eh bien, on peut passer au point suivant. Alors il s'agit d'un sujet important, d'un bel aboutissement, c'est à dire la restauration scolaire. Donc vous avez dû tous suivre le dossier et les différentes étapes sur ce dossier qui va du montage du dossier et ça, ça date un petit

peu. Je ne vais pas refaire l'historique jusqu'au début du chantier qui a démarré juste avant les vacances scolaires d'été et avec un objectif théorique qui était la rentrée. Mais il faut bien se fixer des objectifs et il y a eu un décalage dû à certains retards de travaux, notamment qui étaient surtout causés par des retards de livraison de matériaux ou de divers équipements. Mais voilà, le site est opérationnel. Il a été fait une réception de travaux, même si tout n'est pas bouclé. La dernière semaine des vacances, une journée test avec le centre aéré a eu lieu le vendredi. Et donc une ouverture pleinement opérationnelle dès ce lundi de rentrée. Et on ne peut que se satisfaire, bien sûr. Les personnels qui exploitent avaient déjà pris possession des lieux et de l'organisation des dispositions et de l'utilisation des équipements. Je pense qu'aujourd'hui les élèves sont pleinement satisfaits de cette structure, également pour ce qui est de la partie périscolaire, c'est à dire de ces deux espaces qui sont aujourd'hui à disposition pour les activités périscolaires. Donc voilà, c'est opérationnel. C'est un aboutissement sur un investissement de la commune qui a été mené au bout. Alors on reviendra vers vous, bien sûr, pour se donner rendez-vous sur le site pour une inauguration, on ne va pas se précipiter. On va laisser déjà le site fonctionner, mais bien sûr que le conseil municipal organisera une inauguration en toute simplicité dans les semaines à venir. Voilà donc pour compléter mes propos, M. Hautecoeur et Mme Lancry.

René Hautecoeur – Donc, concernant cette cantine, cette restauration scolaire, et il faut savoir que le dernier point important c'était la commission de sécurité incendie qui a eu lieu le 27 octobre et pour lequel on a eu un avis favorable. Il y a eu quelques petites observations, mais c'est bénin. Donc aujourd'hui, cette réception a été réalisée aussi par l'architecte au niveau des réserves. Quelques réserves restent à lever, mais rien de bien méchant. Donc je pense que dans les deux semaines à suivre, ça devrait être réglé. Vous avez ici quelques photos. C'est la partie extérieure. On voit le pied du préau qui est juste devant, il faut savoir qu'on a demandé aussi à l'architecte de travailler sur le préau de façon à nous permettre d'intégrer le préau au niveau des couleurs par rapport aux bâtiments de restauration. Donc ça va être fait dans la foulée, on va mettre les peintres de la commune dessus. Donc ça, c'est l'entrée principale qui va permettre aux élèves de passer de ce côté de façon à avoir accès directement à la salle de restaurant. Donc, d'un côté, quand vous rentrez dans ce hall d'entrée, vous avez d'un côté les salles périscolaires. Vous voyez les deux salles qui sont séparées par une cloison mobile, de façon à éventuellement faire une ou deux salles. Donc voilà une des salles pour les petits, c'est plus les maternels qui sont de ce côté-là. Et ensuite, voilà la plus grande salle. Donc, on a même mis des petits placards de façon qu'ils puissent ranger leur matériel dans la salle du fond. Voilà donc là, on le voit dans l'autre sens. Alors sachez que quand on est ici dans les salles périscolaires, on voit ici l'accès pour partir sur la salle de restauration, et sur la gauche, vous avez les sanitaires. Voilà la salle de restauration. Donc je rappelle, la salle de restauration peut accueillir 110 - 115 personnes. Donc l'objectif, c'est de faire deux services. Il faut savoir qu'actuellement, on a à peu près combien, Sylvie ?

Sylvie Lancry - 190 élèves, 190 élèves qui mangent tous les jours depuis lundi. Et donc on fait deux services.

René Hautecoeur - Alors ici, dans le fond, vous avez l'accès aux cuisines. Donc d'un côté, vous avez le côté laverie et de l'autre côté l'office, c'est à dire que c'est là où sont préparés les repas. Là, je reviens sur les sanitaires. Donc l'intérêt des sanitaires, si vous voulez, on les a placés de façon à pouvoir y donner accès depuis la cour, ainsi les élèves, quand ils sortent en récréation, peuvent avoir accès à ces sanitaires. Donc on n'aura plus de problèmes de nombre de sanitaires comme on a pu vivre à une époque. Donc voilà ça, c'est un petit lavabo. Je crois que j'ai fait le tour.

Sylvie Lancry - Alors moi, je vais vous parler un petit peu du ressenti des élèves. Bien sûr, ils sont très contents, très contents parce que le groupe qui ne mange pas en premier, peut jouer, soit faire du sport, jouer au foot, on leur a mis à disposition des jeux extérieurs pour pouvoir se dépenser. Et puis il y a ceux qui veulent écrire, dessiner, jouer à un jeu de société pendant que les petits de maternelle, les CP, CE1 mangent au premier service. Donc ils mangent de midi moins le quart à une heure moins le quart. Et après le deuxième service démarre à 12 h 45 jusqu'à 13 h 45. Alors ils sont très contents aussi parce qu'une demande avait été faite lors des conseils d'école, à chaque fois, ils disaient : « on aimerait bien manger avec nos copains ». Mais on faisait classe par classe quand ils arrivaient à la salle des fêtes,

c'était plus pratique pour les agents et là depuis lundi, ils peuvent choisir leurs copains. Donc je peux vous dire qu'ils sont très contents déjà pour ce sujet. Et puis le fait aussi de pouvoir jouer avant de manger ou après manger. Donc ça, c'est vraiment quelque chose qu'on a ressenti avec ma collègue Françoise Louveau, parce qu'on est allé lundi et ce matin aussi. Et c'est vrai qu'ils sont vraiment très contents d'avoir leur cantine dans la cour de l'école. Plus de précipitation ! Et on a même une petite qui s'appelle Emy Rose qui vient en fauteuil roulant à l'école qui m'a dit : « C'est super, parce que maintenant je ne suis plus obligée de prendre l'autobus. Je n'ai qu'à traverser la cour pour aller manger à la cantine. » Donc voilà le ressenti des enfants. Donc on peut dire bravo à cette cantine pour les petits, nos petits Vimynois.

Le maire - Oui, merci René, merci Sylvie. C'est vrai qu'on l'a dit et redit, mais je le rappelle, c'était vraiment un sujet prioritaire pour la commune, pour le bien-être des enfants au sens large du terme, mais surtout des enfants des écoles et des activités périscolaires. Parce que tout le monde ne le voit pas au quotidien, mais ces allers retours à la salle des fêtes, ce stress, c'était la course contre la montre pour conduire les enfants, les restaurer à la petite salle des fêtes, revenir, ramener d'autres groupes, etc. Je pense que globalement, il fallait absolument, même si ça nous a pris quelques années, régler ce sujet. Et ça, c'est quand même une réalisation quand même importante, sachant que le sujet de la restauration, il ne date pas d'hier pour la commune. Donc enfin, un bel aboutissement. Y a-t-il des questions ou des remarques ? Alors c'est vrai que le conseil municipal avait été invité à visiter le chantier. C'était vraiment un chantier quand on y est allé, tout au moins pour ceux qui ont pu constater et qui étaient présents. Et donc là, vous avez l'aboutissement sous les yeux et on aura l'occasion de visiter la structure lors de l'inauguration, je l'ai dit tout à l'heure. D'autres choses, des questions ? Pas de remarques.

Eh bien, merci, on va passer au point suivant, c'est l'approbation du PV du conseil municipal du 30 septembre. Donc, concernant ce procès-verbal y a-t-il des remarques ? Pas de remarques sur le PV. J'en profite pour remercier Mme Yvette Deligne qui était secrétaire de séance la dernière fois, parce que c'est quand même un gros travail de rédaction et de relecture pour être le plus fidèle possible aux débats du conseil municipal et bien sûr des décisions. Donc, si vous voulez bien sur ce PV, on va passer au vote : qui s'abstient ? qui est contre ? C'est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Donc, on va passer maintenant à un point suivant qui est l'avis de décision : acceptation de l'indemnité de sinistre auprès de l'assurance communale auprès de Alliance. Mme Levant, vous avez la parole.

Agnès Levant - Merci, M. Le maire. Bonsoir à tous, si je ne l'avais pas dit tout à l'heure. Simplement pour vous communiquer la décision que M. Le maire a prise en date du 19 septembre 2025 par rapport à la sollicitation de notre assureur pour des frais engagés sur une tablette et la réparation de la serrure de porte du stade de football. De ce fait, M. Le maire a accepté l'indemnité proposée par alliance de 600 € euros qui sont portés dans notre budget dans les produits exceptionnels.

Le maire - Donc, bien sûr, il faut le passer, puisque là c'est une recette directe, et on essaye de récupérer puisque des sinistres on en a régulièrement. Donc, il s'agit aussi pour la commune de défendre nos deniers. Voilà donc sur cette acceptation d'indemnités, y a-t-il des questions ? des interrogations ? demande de vote ? Il n'y a pas de demande de vote, c'est voté à l'unanimité. Je vous remercie. Eh bien, le point suivant toujours Mme Le levant, décision modificative sur des sujets qui arrivent régulièrement, oui ?

Bernard Vandycke - Je vais quitter la séance, parce que je ne suis pas bien, et donc est ce que je dois donner un pouvoir en cours de séance ou....

Le maire - Je n'ai pas la réponse exacte, mais tu peux laisser un pouvoir si on en a besoin.

Bernard Vandycke - Je laisse un pouvoir à Philippe.

Le maire - Ok, tu as besoin d'une aide Bernard ?

Bernard Vandycke – Tout à l'heure, j'étais mal, mais là ça va mieux. Je vous laisse.

Le maire – Ok, c'est important, porte-toi bien. Ok, voilà, donc on excuse Bernard. Ce n'est pas facile pour lui en ce moment.

Bernard Vandycke quitte le conseil municipal à 19h28

DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 – virement de crédits

Le maire propose au conseil municipal la décision modificative n° 4 du budget primitif détaillée ci-dessous.

Cette décision modificative concerne un virement de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Certaines dépenses relèvent de la section d'investissement. Afin d'ajuster les crédits et d'imputer les dépenses dans les bonnes sections, il convient donc de procéder à un transfert de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour les achats suivants :

- Achat d'extincteurs pour la nouvelle cantine (1800 €)
- Achat d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes (2400€)
- Achat de panneaux de voirie (3 000 €)
- Achat de matériel de bureau (1 000€)

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le tableau ci-dessous afin de transférer les crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

FONCTIONNEMENT :

Dépenses					Recettes				
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant
023	023	01	Virement à la section d'investissement	8 200,00					
60632	011	820	Fournitures petit équipement	-1 000,00					
615232	011	758	Réseaux	-3 500,00					
6156	011	020	Maintenance	-3 700,00					
Total				0,00					

INVESTISSEMENT

Dépenses					Recettes							
Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Fonction	Libellé	Montant			
21848	21	020	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement	8 200,00			
21568	21	281	Autre matériel et outillage incendie	1 800,00								
2188	21	020	Autres immobilisations	2 400,00								
2152	21	845	Installations de voirie	3 000,00								
				8 200,00					8 200,00			
Total des dépenses				8 200,00	Total des recettes				8 200,00			

Le maire - Donc on passe aux projets de délibération. Donc sur les finances, décision modificative M^{me} Levant.

Agnès Levant - Oui, donc M. Le maire vous propose une quatrième décision modificative de notre budget primitif. En effet, certaines dépenses ont été prévues dans la section de fonctionnement et il y a lieu de les passer dans la section d'investissement. Donc, il s'agit d'achat d'extincteurs pour la nouvelle cantine pour 1 800 €, un réfrigérateur pour la salle des fêtes pour 2 400 €, l'achat de panneaux de voirie pour 3 000 € et l'achat de matériels de bureau pour 1 000 €. Donc vous avez le tableau où il y a le détail. Donc, tout était prévu dans le budget de fonctionnement. Et donc on vous propose de réaffecter les 8 200 € dans la section d'investissement, dans les bons postes budgétaires, vous avez le détail des articles.

Le maire - Donc vous avez tous été destinataires des documents. Y a-t-il des questions, des remarques sur cette décision modificative de virement de crédit ? Y a-t-il une demande de vote ?

Evelyne Nachel - Oui.

Le maire - Alors on passe au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voilà. Je vous remercie. Donc c'est voté. Vous vous exprimez sur le sujet ?

Evelyne Nachel - Oui, parce qu'il y a plusieurs décisions modificatives et on n'a juste que les montants, on n'a pas s'il y avait une somme qui était allouée précédemment dans le budget ou si on n'a pas le solde. Donc, par rapport à ça, on s'abstient sur cette décision

Le maire - Ok ?

Agnès Levant - Les différents montants, ils sont à l'intérieur des différentes rubriques.

Evelyne Nachel - Je ne parle pas du montant et des rubriques, on en est conscient, on comprend le tableau, sauf que pour nous qui n'avons pas l'évolution du budget, on n'a que les modifications. On n'a pas s'il y avait une somme qui avait été mise dans le budget primitif auparavant ou si on en retire ou si on ajoute et on n'a pas le solde. Voilà.

Le maire - Ok, dont acte je vous rappelle quand même, qu'en tant que membre du conseil municipal, en amont, s'il y a des questionnements, vous pouvez toujours consulter le service comptable, notamment Mme Isabelle Capet, pour demander tous les éclairages nécessaires. Et c'est bien une obligation concernant les services comptables. Voilà.

Evelyne Nachel - Oui, je vous avais fait un courrier en ce sens,

Le maire - Pas précisément sur ce sujet.

Evelyne Nachel – Oui, mais pour avoir le budget dans sa globalité.

Le maire - Moi, je vous réponds précisément sur votre question. Bien, le courrier, nous l'avons bien reçu et il est en cours de traitement parce qu'il reste des précisions à vous demander. Voilà. Donc on revient à notre décision modificative, c'est voté .

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 5 (Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE)

2/ SOLICITATION D'UN EMPRUNT – CONSTRUCTION D'UNE CANTINE

Vu les investissements prévus dans le budget prévisionnel 2025

Vu les plans de financement et le planning de réalisation des travaux

Vu l'emprunt d'équilibre prévu au budget prévisionnel 2025

Considérant que les subventions sollicitées n'ont pas été obtenues ou ne sont pas encore notifiées et que leur versement interviendra ultérieurement

CONSULTATION DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

Afin de mettre en œuvre cette stratégie financière, la commune a sollicité la Caisse d'Épargne :

La proposition de financement de la Caisse d'Épargne est la suivante : (voir document joint en annexe)

Prêteur	CAISSE D'EPARGNE
Emprunteur	MAIRIE DE VIMY
Objet	Emprunt
Montant maximum	660 000€
Durée maximum	20 ans soit 240 mois
Taux d'intérêt	3.79 %
Paiement des intérêts	Trimestrielle
Commission d'engagement	0.15% du montant emprunté avec un minimum de 300 €. Les frais sont déduits du premier déblocage
Amortissement	Progressif

AVANTAGES DE CETTE STRATÉGIE

- Assurer la continuité des paiements sans attendre le versement effectif des autres ressources,
- Limiter l'impact sur la trésorerie communale en évitant de mobiliser excessivement la ligne de trésorerie,

A cet effet, le conseil municipal décide :

- D'autoriser la souscription de l'emprunt à hauteur de 660 000 €.
- D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette stratégie de financement et à engager les démarches nécessaires auprès des établissements bancaires.

Le maire - On passe au point suivant : sollicitation d'un emprunt. Donc là, ça concerne la restauration scolaire, puisque maintenant il va falloir financer une partie. Le sujet, il n'avait pas forcément été traité dans sa totalité en amont parce que nous étions toujours en attente. Et ça, c'est bien le sujet que toutes les collectivités peuvent avoir aujourd'hui, notamment en attente de subventions qui étaient quasi acquises et dont on a eu des fins de non-recevoir, une fin de non-recevoir, pour être précis, un peu à la dernière minute. Donc, ce qui nous oblige aujourd'hui à ajuster le financement global, M^{me} Levant.

Agnès Levant - Oui. Alors, par rapport à ce qu'on a pu voir en commission mixte, M. Le maire vous propose un emprunt de 660 000 € sur 20 ans au taux de 3,79 avec un remboursement trimestriel. Donc pour mémoire, il n'y a pas de doute sur le bien-fondé et puis le bien-être des enfants aujourd'hui, ce qu'on vous disait, c'est qu'on a eu un refus de subvention au niveau de la région. Il y a eu un peu de surplus dans les travaux également pour 85 000 €. Et puis il y a aussi la vente des terres agricoles qui ont été vendues un peu moins chères que l'estimation des domaines. Donc il nous faut boucler le plan de financement, donc cette somme qui vous est proposée. Ce que je disais par rapport aux personnes qui étaient présentes à la commission mixte où on avait éventuellement envisagé un prêt relais sur la TVA de 250 000 €.

Donc la commune va faire cette avance sans solliciter de relais, mais amortir donc sur 20 ans, ce qui fait qu'en fait, on arrive à un coût total identique de 285 000 €. Donc on sera sur des annuités de 11 805 € par trimestre. Donc ça fait 47 220 € par an. Et par rapport à la proposition initiale qui était sur potentiellement sur 25 ans, on est quasiment à 42 000 €, il y a une différence de 5 467,04 par an. Donc je vais demander à l'ensemble de mes collègues et aux agents, un petit effort pour, quand même économiser sur le coût total 100 000 €.

Le maire - Tout à fait, c'est bien ce qui est en cours de préparation sur les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Petite précision, parce qu'on a bien décidé de raccourcir, de faire un effort budgétaire et de raccourcir la durée d'amortissement à 20 ans parce que quelques centimes d'euros sur des amortissements aussi longs, ça compte dans le budget et de faire aussi un amortissement trimestriel puisque ça nous permet également d'amortir plus rapidement. Voilà donc le débat est ouvert. Y a-t-il des remarques, des questions ? Oui,

Evelyne Nachel - Merci M. le maire, dans la délibération, vous précisez en fait que le besoin de trésorerie est dû à une subvention non obtenue et des différences. Mais quand je lis la proposition de financement, il y a un questionnement et j'aurais aimé avoir quelques explications sur le déblocage des fonds. Il est précisé que le premier déblocage des fonds est d'un délai de six mois à compter de la date de signature du contrat en trois fois maximum. Ça veut dire qu'à la limite vous signez le prêt, le 4 ou disons demain ou après-demain, soit en début novembre, six mois, ça nous ramène à avril – mai. Pourquoi un tel délai, si c'est un besoin de trésorerie immédiat ?

Agnès Levant - Non, je pense que c'est une mauvaise formulation. C'est un délai maximum. En fait, c'est la phase de préfinancement.

Evelyne Nachel – Ce n'est pas si évident !

Agnès Levant - Oui, je sais bien,

Evelyne Nachel – Moi, je lis le texte. Je peux le relire : premier déblocage dans un délai de six mois à compter de la date de signature du contrat par la Caisse d'épargne, en trois fois maximum. Déblocage total possible jusqu'à 12 mois après la signature du contrat

Le maire – C'est le délai maximum.

Evelyne Nachel - 12 mois c'est le délai maximum. Mais c'est bien précisé, premier déblocage dans...

Le maire – C'est une coquille. Donc c'est bien le délai maximum. On va rectifier.

Evelyne Nachel - Ok,

Le maire - Autre chose, d'autres remarques ? Questions ? Eh bien, si vous voulez bien, on va passer au vote concernant cette sollicitation d'emprunt. Donc, qui est contre, qui s'abstient ? Donc c'est voter. Je vous remercie.

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 5 (Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE)

Le maire - Des explications sur votre vote ? Pas d'explication,

Evelyne Nachel - Non, c'est par rapport à la réponse par rapport aux caractéristiques. Moi par rapport à ce qui est inscrit comme caractéristique du prêt, ce que j'ai demandé comme information.

Le maire - Très bien, merci. Dont acte.

3/ Autorisation donnée au maire de signer la convention entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais (CDG 62) et la Ville de Vimy relative à l'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L.2511-1 relatif aux relations de quasi-régie ;

Vu la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais (CDG 62) relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et à ses services associés ;

Considérant que cette plateforme mutualisée permet aux collectivités territoriales adhérentes de bénéficier d'un outil conforme aux exigences réglementaires en matière de publicité, de mise à disposition et de réception des documents de la commande publique dématérialisée ;

Considérant que cette adhésion s'inscrit dans une démarche de modernisation, de simplification et de sécurisation des procédures de passation des marchés publics ;

Considérant qu'il convient, pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le CDG 62 ;

A cet effet le maire sollicite le conseil municipal pour :

- Adhérer au dispositif proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais relatif à la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés.
- A signer la convention jointe à la présente délibération, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant, avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CDG 62).

Le maire - Donc le point suivant, qui est la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique, M^{me} Levant.

Agnès Levant - Oui. Donc il vous est proposé cette convention avec le centre de gestion dont on va pouvoir bénéficier gratuitement puisque nous sommes une commune de moins de 350 agents. Donc ça concerne essentiellement les archives et puis tout ce qui est dématérialisation, notamment tout ce qui est échange de courriers. Donc, vous avez le détail de la convention qui est en annexe.

Le maire - Merci, Mme Levant. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Pas de questions, demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie donc le point suivant avenant à la délibération.

Evelyne Nachel – S'il vous plaît !

Le maire - Oui,

Evelyne Nachel - On pourrait préciser dans la délibération que c'est gratuit parce qu'à la lecture, je n'ai pas vu que c'était gratuit.

Agnès Levant - En fait, c'est un tarif qui est en fonction de la taille des communes. On le retrouve normalement dans la convention. Je pense que vous l'avez, il y a un tableau qui est détaillé.

Evelyne Nachel - Ok, au temps pour moi, je n'ai pas vu la grille de contribution

Agnès Levant - Donc, pour une fois, ce sont les collectivités les plus importantes qui nous font bénéficier de ce service.

Le maire - Ok, donc je reviens. Donc demande de vote, pas de demande de vote.

Evelyne Nachel – On ne revient pas sur notre vote. C'était juste un complément d'information.

Pour à l'unanimité

4/ Avenant à la délibération n°6 du 1er octobre 2024 et à la délibération n°7 du 10 décembre 2024 sur la vente des cinq logements rue Chanzy et du 1 bis rue de l'Égalité – Changement de désignation de l'acquéreur

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1er octobre 2024 (délibération n°6) autorisant la vente des cinq logements rue Chanzy et du 1 bis rue de l'Égalité à la société KHEL ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 décembre 2024 (délibération n°7) précisant, à la demande de Maître Avinée, notaire à Vimy, que l'acquéreur serait Monsieur Khalid BOUKCHOUR, associé de ladite société ;

Vu la demande de Maître Avinée, notaire à Vimy, en date du 20 octobre 2025 sollicitant une nouvelle délibération afin d'acter la modification de la désignation de l'acquéreur ;

Considérant que depuis les précédentes délibérations, les conditions d'accès aux subventions destinées aux propriétaires particuliers ont évolué et que ces aides, initialement escomptées, ne sont désormais plus mobilisables dans le cadre d'un achat en nom propre ;

Considérant qu'en conséquence, Monsieur Khalid BOUKCHOUR souhaite que l'acquisition des biens communaux se fasse par l'intermédiaire de la SARL KHEL, dont il est le gérant et représentant légal ;

Considérant qu'il n'y a pas de modification des conditions de la vente, ni du montant initialement fixé à 300 000 €, ni des garanties exigées par la commune ;

A cet effet, il est demandé au conseil municipal

- D'abroger la mention figurant dans la délibération du 10 décembre 2024 désignant Monsieur Khalid BOUKCHOUR comme acquéreur en nom propre
- De désigner en remplacement la SARL KHEL, représentée par Monsieur Khalid BOUCKHOUR, en qualité d'acquéreur des cinq logements situés rue Chanzy et du 1 bis rue de l'Égalité
- De confirmer que le prix de vente est maintenu à 300 000 €
- D'autoriser le maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération.

Le maire - Donc, très bien, on va passer sur le point suivant, qui est l'avenant à la délibération du 1er octobre sur la vente des cinq logements rue Chanzy et du 1 bis rue de l'égalité. Alors, avant de passer la parole à M^{me} levant, le contexte qui nous oblige à repasser cette délibération : il n'y a rien qui a changé sur le fond, quoique pour l'acquéreur, les délais pour passer à la signature auraient été tellement long que le contexte a complètement changé par rapport au montage financier de l'acquéreur. Je m'explique, l'acquéreur souhaitait acheter à titre personnel par rapport au contexte de toutes les aides qu'il pouvait y avoir sur la rénovation des logements, l'isolation, etc. Or, la signature n'ayant toujours pas abouti et toutes les aides ayant été quasiment supprimées, l'acquéreur souhaite donc l'acheter maintenant sous une raison sociale qui est une société d'exploitation. Voilà. Mais pour pouvoir signer l'acte de vente, il nous faut modifier donc le nom et la raison sociale de l'acquéreur, tout simplement. M^{me} Levant, vous pouvez compléter.

Agnès Levant - Oui, M. Le maire vous propose d'abroger la mention qui figurait dans la délibération du 10 décembre qui désignait M. Khalid BOUKCHOUR comme acquéreur en nom propre. Donc de désigner en remplacement la SARL KHEL représentée par M. Khalid BOUKCHOUR en qualité d'acquéreur donc des cinq logements situés rue Chanzy et du 1 bis rue de l'égalité, de confirmer le prix de vente à 300 000 €, et donc d'autoriser M. Le maire à signer l'acte de vente avec tous les documents qui sont afférents à la délibération, sachant que si je ne dis pas de bêtises, il prend à sa charge les diagnostics qui ne sont plus valables.

Le maire - Ça fait partie de la négociation puisque les diagnostics qui ont été faits en temps et en heure, évidemment par rapport au délai, ne sont plus valables. Alors on ne va pas faire le procès de qui que ce soit, c'est regrettable de passer trois délibérations sur un sujet comme celui-là, mais on le subit, il faut bien aboutir. Je précise bien que le sujet sur la

signature de l'acte de vente, les dysfonctionnements ne sont pas de notre fait. Voilà, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Demande de vote ?

Evelyne Nachel - Oui.

Le maire - Donc concernant cet avenant sur la vente des logements rue de Chanzy qui est contre ? Qui s'abstient. Voilà. Je vous remercie. C'est voté. Des explications sur votre vote ? Pas d'explication ? On passe au point suivant....

Evelyne Nachel – J'ai une explication, M. le maire

Le maire - Allez y

Evelyne Nachel - On maintient nos votes précédents lors des deux autres délibérations.

Le maire –Très bien. Merci Mme Levant de vos interventions.

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 5 (Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE)

5/ Engagement de la commune dans le cadre des mesures de compensation écologique liées au projet d'aménagement de l'entrée de ville – Mise à disposition de parcelles communales

Le Conseil Municipal de Vimy,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 411-1 et suivants relatifs à la protection des espèces protégées,

Vu la délibération n°2 du 13 mai 2025 approuvant la procédure de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Vu l'étude écologique des quatre saisons réalisées par la société ML Consulting, révélant la présence d'espèces protégées (orchidées abeilles, oiseaux protégés) sur le site du projet,

Vu la nécessité de mettre en œuvre des mesures de compensation écologique conformément à la réglementation en vigueur,

Vu la proposition du CPIE Chaîne des Terrils d'accompagner la commune et le lotisseur dans la mise en œuvre de ces mesures,

Considérant que le projet d'aménagement de l'entrée de ville, incluant une zone commerciale, impacte des habitats d'espèces protégées,

Considérant que la réglementation impose la mise en place de mesures de compensation pour préserver la biodiversité,

Considérant que la commune dispose de deux parcelles communales adaptées à la localisation de ces mesures de compensation,

Délibère :

Article 1 – La commune de Vimy s'engage à mettre à disposition du lotisseur (ML Consulting) **des surfaces maximales** pour la localisation des mesures de compensation écologique, **dans le respect des usages actuels du parc de la**

briqueterie et de la trame verte (promenade, circulation, loisirs et activités sportives).

Les parcelles concernées sont les suivantes :

1. Un terrain de type prairie entouré de haie arbustive, **d'une surface maximale d'environ 8 000 m²**, situé à l'ouest de la parcelle AD 217 sur le parc de la briqueterie, au nord de l'allée Ludovic Montuelle, **destiné principalement au déplacement des orchidées abeilles**.
2. Un terrain de type prairie partiellement planté d'arbres, **d'une surface maximale d'environ 3 000 m²**, situé au nord de la parcelle AM 483, sur la trame verte entre le lotissement des Coquelicots et la zone à aménager à l'entrée de ville (AM 335), à proximité de la RN 17, **destiné principalement aux mesures de compensation pour les oiseaux protégés**.

Article 2 – Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention tripartite entre la commune, le lotisseur (ML Consulting) et le CPIE Chaîne des Terrils, actuellement en cours d'écriture.

Article 3 – Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces engagements, y compris la convention mentionnée à l'article 2.

Article 4 – La présente délibération sera notifiée à la société ML Consulting, au CPIE Chaîne des Terrils, et transmise aux services de l'État compétents.

Le maire - Eh bien, on va passer au point suivant. Transition écologique, engagement de la commune dans le cadre des mesures de compensation écologique sur le projet d'aménagement en entrée de ville, M. Wojcieszak.

Julien Wojcieszak - Merci. Donc, dans le cadre du projet d'entrée de ville et du lotissement à construire de la zone commerciale et des logements qui sont attenants, il a été détecté des espèces à protéger par les études environnementales qui ont pu être réalisées récemment. Le projet se trouve donc contraint à compenser ces destructions de ces espèces protégées. Et donc pour faciliter les choses et ne pas trop retarder ou pas retarder le projet autre mesure d'autant que sur la commune, on avait des terrains qui pouvaient correspondre aux besoins de cette compensation, il a été suggéré à la société ML Consulting d'utiliser des terrains communaux pour pouvoir faire ces opérations de compensation. Et donc la proposition de délibération qui vous est présentée, acte cette mise à disposition de terrains communaux au bénéfice du lotisseur, qui permettra, grâce à l'intervention du CPIE Chaîne des Terrils qui est habilité pour faire ces mesures de compensation, de pouvoir ne pas retarder le projet et surtout pour la société de ML Consulting, de ne pas avoir à dépenser des sommes un peu importantes et qui retarderaient forcément le projet de façon disproportionnée. Donc, les deux parties de terrain qui sont pointées pour pouvoir faire ses compensations d'orchidées abeilles, qui est une espèce d'orchidées qui est présente sur la partie en herbe proche du rond-point et des espèces d'oiseaux dont je n'ai pas mentionné le nom mais qui sont des espèces migratoires. Donc, les deux parcelles qui pourront être utiles à la compensation sont situées donc sur le bois de la briqueterie donc, sur la partie gauche quand on entre dans cette briqueterie, la deuxième prairie à gauche. Et la deuxième parcelle identifiée à AM 487 se situe entre le lotissement des Coquelicots et la zone justement à aménager et fait objet aujourd'hui d'une trame verte. Donc elle est déjà protégée et sanctuarisée dans le PLU. Voilà pour le contexte. L'idée est de pouvoir afficher une compensation qui est vertueuse et qui est sérieuse ou adaptée pour que les autorités départementales et donc la DDTM et les autorités environnementales puissent valider au plus rapidement la demande d'autorisation de lotissement qui sera déposée prochainement par la société ML consulting et dans un but de voir au plus vite cette friche à l'entrée de ville, être réhabilitée dans quelque chose d'utile pour la commune et les Vimynois. Si vous avez des questions,

Le maire - Donc voilà y a-t-il des questions ou des remarques ? Oui,

Evelyne Nachel - Oui, je voulais revenir sur la deuxième partie, le terrain que vous nommez AM 487, sauf erreur de ma part sur le cadastre, le terrain AM 487 est un terrain construit sur les Coquelicots et la bande de la trame verte est normalement le AM 483,

Julien Wojcieszak - En tout cas, la zone identifiée, c'est bien sur la trame verte qui est entre les deux lotissements, mais

Evelyne Nachel - Sauf que AM 487, c'est un terrain construit dans la résidence des Coquelicots.

Le maire - Ok ? Donc on va vérifier au niveau de l'urbanisme, René, et on modifiera le document en conséquence. On vérifie, c'est quand même important la nomination de la parcelle. Ok, donc ça, on l'enregistre. D'autres remarques ? Oui,

Evelyne Nachel - Juste une remarque, mais pour mon information personnelle, quand vous dites qu' on utilise la parcelle, le terrain type prairie sur une partie de la parcelle, mais la parcelle AD 217, c'est bien la totalité de la briqueterie. On est d'accord, ce n'est pas que la parcelle identifiée où on met l'espèce protégée. Parce que quand je regarde sur le cadastre, j'ai pris « cadastre. Gouv » pour regarder, AD 217 c'est bien toute la parcelle de la briqueterie. Alors je suis désolée, je ne peux pas me connecter, apparemment, il y a un problème de réseau de wifi, moi, je n'arrive pas à ouvrir mon téléphone.

Julien Wojcieszak - Pour répondre à la question, effectivement, la parcelle dans sa globalité, c'est bien AD 217 en tout cas c'est l'ensemble de la briqueterie qui fait d'un seul tenant la même parcelle et la partie qu'on dédie pour le déplacement des orchidées abeilles, ce n'est qu'un quart, en gros, même pas toute la partie qui est la deuxième prairie à gauche de l'allée Montuelle. Donc ce n'est vraiment pas toute la parcelle.

Evelyne Nachel - Non, mais j'entends bien, mais le AD 217, c'est bien la totalité de la briqueterie, ce n'est pas que la prairie à l'entrée à gauche de la parcelle

Julien Wojcieszak - Et seulement à peu près 8000 m² seraient dédiés à cette compensation sur ces plusieurs hectares de la briqueterie.

Le maire - Ok, pas d'autres remarques ? Y a-t-il une demande de vote. Demande de vote. Alors qui est contre, qui s'abstient ? Donc c'est voté. Explications sur votre vote, pas d'explication

Evelyne Nachel - Par rapport aux informations qu'on avait. Je vous voulais avoir confirmation, mais comme vous allez nous dire, je suppose au prochain conseil, s'il y avait erreur ou pas de ma part, on s'abstient.

Le maire - C'est noté, merci.

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 5 (Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE)

6/ Subvention classe de neige 2026 - Ecole primaire Jean Macé :

Séjour à La BREOLE – Du 06 mars au 14 mars 2026

L'intérêt d'une classe de neige, comme de toute classe de découverte est de faire la classe dans un milieu différent pour développer un thème précis par le biais d'activités nouvelles et propices à l'éveil «Tout ce qui se voit, s'entend, se sent, se touche, tout ce qui se vit est prétexte à la quête du savoir». Ce séjour à la montagne est un moyen pour l'élève d'apprendre ce qu'est la vie en collectivité en s'éloignant, peut-être pour la première fois, du foyer familial. Voyager ensemble, prendre ses repas avec les autres, dormir dans la même chambre, partager les mêmes activités, s'entraider, s'encourager sont autant d'expériences nouvelles propres à développer la cohésion du groupe, l'autonomisation et la responsabilisation des enfants.

Ces expériences formatrices apporteront sans nul doute aux élèves une pierre indispensable à leur construction de futur citoyen responsable, tolérant et altruiste.

Les divers apprentissages se mêlent au plaisir du jeu, de la découverte et du sport, indissociables de toute classe de découverte. De ce fait leur mise en place s'en trouve favorisée et facilitée.

La classe de neige est un levier pédagogique qui est une porte ouverte à la pluridisciplinarité où l'élève se retrouve in facto acteur de ses propres apprentissages.

Le séjour comprend :

- Hébergement et nourriture
- Mise à disposition des moniteurs de ski E.S.F (École du ski français)
- Remontées mécaniques
- Mise à disposition d'un animateur pour l'encadrement des sorties et l'animation des soirées.
- Location du matériel

Le logement :

L'hébergement des élèves se fait en chambres de 2 à 5 lits. Les draps sont fournis.

Chaque enseignant dispose d'une chambre individuelle.

Restauration :

Les repas mettent en avant les produits du terroir et de saisons. Les horaires des repas sont fixés en fonction des impératifs des activités et excursions et prévus en début de séjour.

Animation :

En marge des activités proposées sur le planning, la Bréole met à disposition ses infrastructures (bibliothèque, télévision, jeux d'intérieur, tennis...). Diverses soirées ludiques et pédagogiques peuvent être proposées : soirée dansante, découvertes sur l'Ubaye et la région, films...

L'équipe :

Le séjour comprend 47 élèves encadrés par deux enseignants et 4 accompagnateurs.

L'organisation :

Le prix demandé aux familles vimynoises et farbusiennes est de 425 euros pour un enfant et 600 euros pour un enfant extérieur.

BUDGET PREVISIONNEL

Effectif : 47 élèves, 2 enseignants et 4 accompagnateurs dont 1 agent communal

Sur les 47 élèves, 42 sont Vimynois, 4 sont Farbusiens et 1 de l'extérieur.

DEPENSES		RECETTES	
PRIX DU SEJOUR			
850 €/enfant (hors mise à disposition de l'agent)		Participation des familles de Vimy et de Farbus	19 550 €
• Hébergement+activités :	31 584 €	Participation des familles extérieures	600 €
• Transport	7 847€	Caisse des écoles	286 €
• Frais de dossier	55 €	Participation communale Vimy	19 106 € (dont 1256€ de mise à disposition d'un agent communal)
• Frais divers	500 €	Participation communale Farbus	1 700 €
Mise à disposition d'un agent communal	1256€		
Total	41 242 €	Total	41 242€

La commission bien-être de l'enfant réunie le 16 octobre 2025 a émis un avis favorable

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- de valider le projet dans son ensemble
- d'autoriser le maire à mettre un agent communal à disposition lors de ce séjour
- d'accorder à l'école Jean Macé une subvention de 17 850 €

Le maire - On va passer au point suivant : petite enfance, enfance jeunesse. Donc subvention pour le séjour de ski pour l'école Jean Macé, et le séjour à la Briole Mme Lancry, vous avez la parole.

Sylvie Lancry - Alors déjà, je voulais modifier l'intitulé. Ce n'est pas un séjour de ski, c'est une classe de neige. Donc c'est différent, ce n'est pas la même vision des choses. Donc cette classe à la montagne, c'est un moyen pour les élèves de Vimy, d'apprendre ce qu'est la vie en collectivité, et certainement pour certains, pour la première fois, quitter leur famille. Donc c'est vraiment important. C'est quelque chose qui nous tient à cœur, nous les élus, que les enfants de Vimy puissent partir justement, une fois, en montagne. Donc c'est pour ça qu'on veut vraiment continuer et pérenniser cette classe de neige. Alors cette année comme chaque année, ils vont à la Briole, ça se trouve dans les Alpes-de-Haute-Provence. Donc ils vont être cette année 47 CM2, 47 élèves avec deux enseignants et quatre accompagnateurs. Le séjour coûte 850 euros. Comme chaque année, la commune participe à hauteur de 50 %. Donc les familles paieront 425 euros et la part de la commune, donc si vous le souhaitez, si vous le votez positivement, sera de 425 € par enfant. Ce qui veut dire que là, on vous demande de valider, d'accorder pour cette classe de neige de Jean Macé, une subvention de 17 850 €, d'autoriser le maire à mettre un agent communal, [Benjamin Nonni qui est notre agent sportif et qui intervient dans les écoles], lors de ce séjour et de valider, bien sûr, ce projet tous ensemble. Est-ce qu'il y a des questions ?

Le maire - Sur ce projet ? Y a-t-il des remarques ? Pas de questions. J'en profite pour rappeler, chers collègues, que lors des commissions, relisez bien le titre des projets de délibération. Voilà donc sur ce projet, il n'y a pas de questions. Y a-t-il demande de vote ? Pas de demande de vote. Donc c'est adopté. Je vous remercie, chers collègues.

Pour à l'unanimité

7/ Validation du Projet d'écriture du projet éducatif territorial (PEDT)

Un projet Educatif de territoire (PEDT) est un document stratégique qui définit les objectifs éducatifs et les actions à mettre en place au niveau local pour améliorer la qualité de l'éducation et la réussite des élèves à l'échelle d'une Commune ou d'un territoire. Il est souvent élaboré en concertation avec différents acteurs locaux : l'Education nationale, les collectivités locales, les associations, les parents d'élèves, etc.

Il est conçu dans l'intérêt de l'enfant et est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat.

Le PEDT est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEDT, en assurant, notamment le mercredi, une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales.

Avec la présence d'une école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans la commune.

Le but du PEDT est de tirer parti de toutes les ressources du territoire et de créer des synergies pour organiser une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Le PEDT ouvre des droits aux collectivités

- Le droit aux financements de l'état
- Droit à des assouplissements réglementaires :
 - Un allégement du taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans/1 animateur pour 18 mineurs âgés de plus de 6 ans
 - La possibilité de comptabiliser les intervenants ponctuels dans ce taux pendant le temps où ils participent effectivement,
 - Une durée minimale de fonctionnement d'une heure (au lieu de 2 heures).

Concernant les temps extrascolaire (mercredi, samedi, petites et grandes vacances) le taux d'encadrement en accueil collectif de mineurs sans hébergement (ALSH) reste inchangé :

- 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans
- 1 animateurs pour 12 enfants pour les plus de 6 ans

Fonctionnement du projet éducatif local :

Le périmètre du projet éducatif local :

- Public : Petite enfance – Enfance – Jeunesse,
 - Accompagnement à la vie du futur adulte
 - Intégration de l'axe parentalité
- ❖ Les enfants fréquentent les écoles municipales (maternelles et élémentaires), le multi accueil, l'accueil de loisirs (périscolaire et extrascolaire), le centre d'accueil périscolaire, la restauration scolaire, le centre animation jeunesse (périscolaire et extrascolaire).
- ❖ Vimynois et enfants des communes environnantes fréquentant les établissements scolaires.
- Institutions et dispositifs :

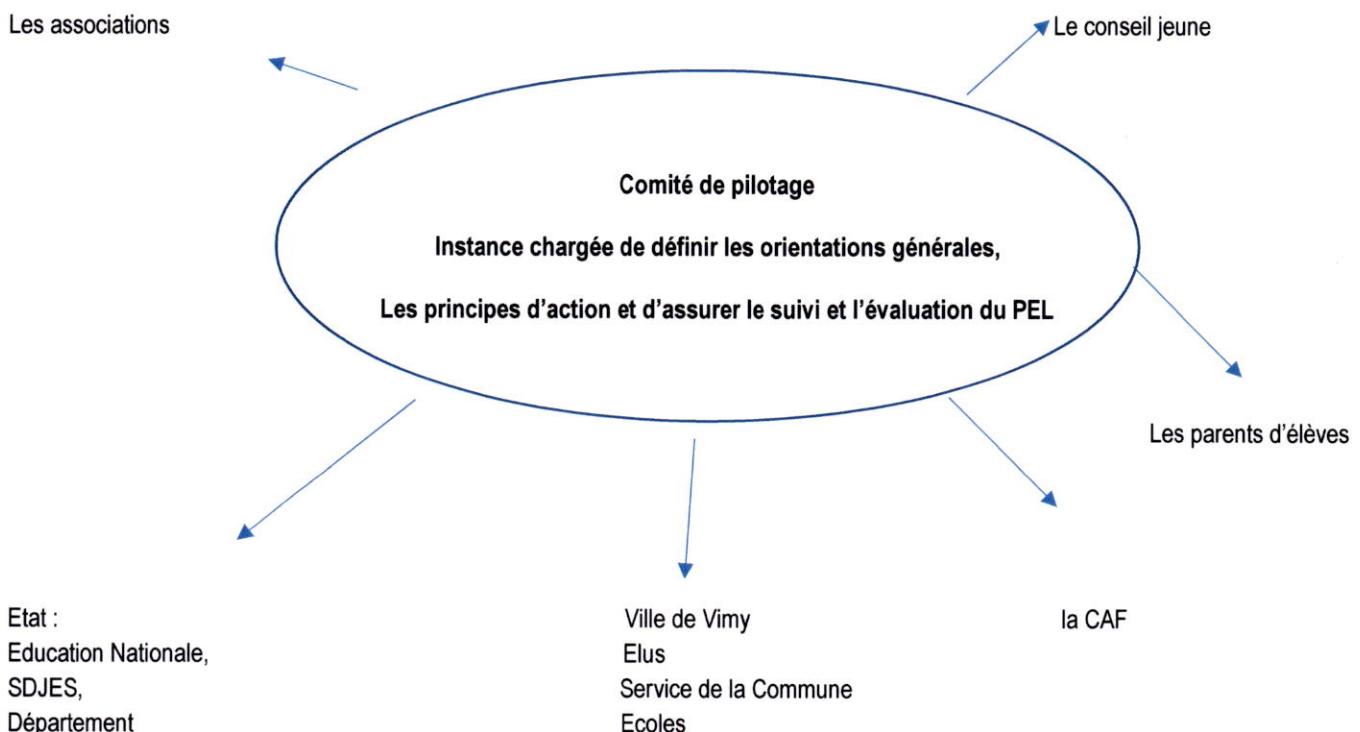
Le projet éducatif local concerne les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Son objectif est de prendre en compte le rythme de l'enfant, son évolution en favorisant des loisirs éducatifs et en prenant en compte les besoins des familles.

Nous proposerons donc de nouvelles initiatives en fonction des différentes problématiques et des objectifs communaux.

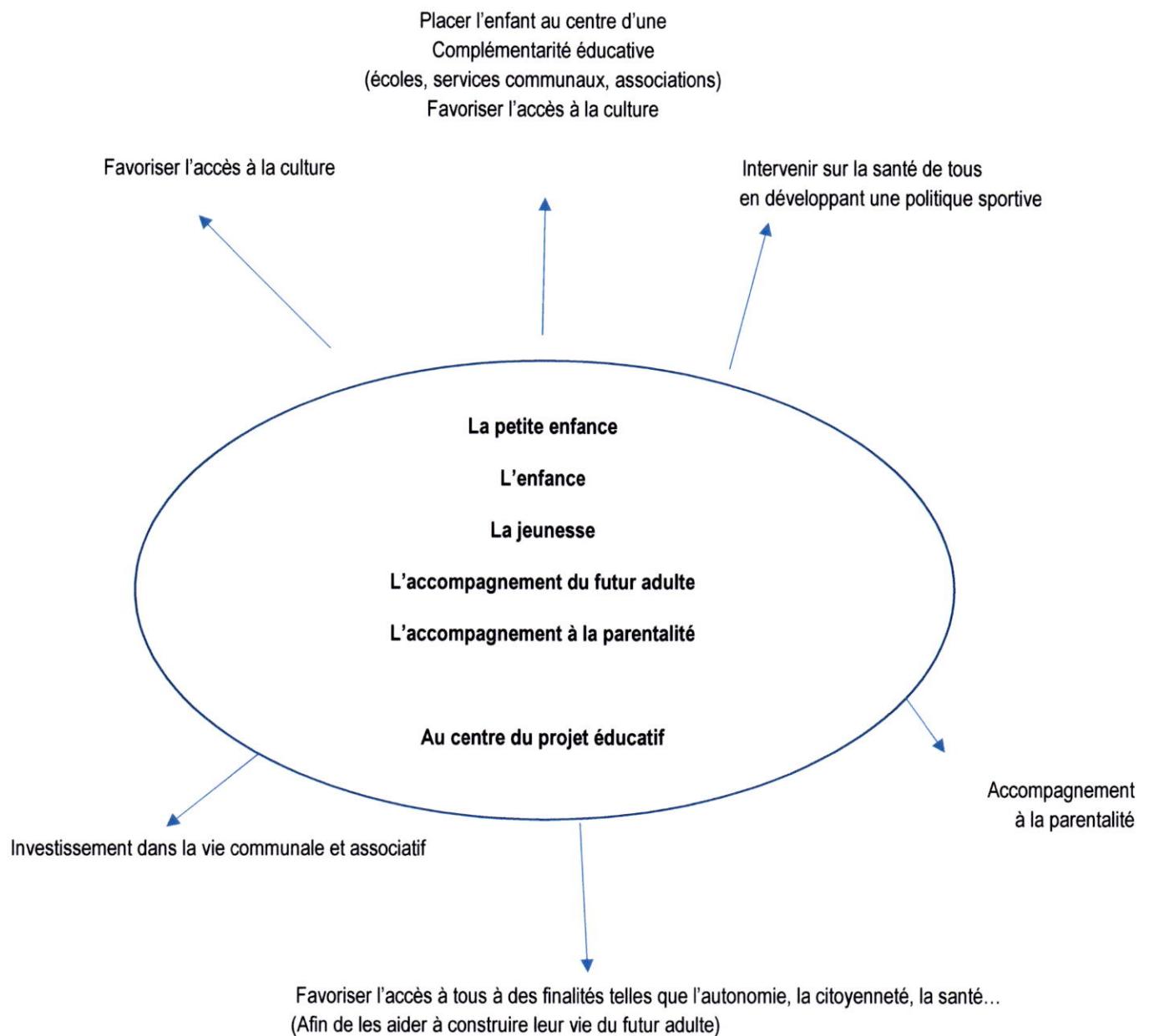
Le projet éducatif local permettra de fédérer les acteurs éducatifs et de développer divers projets.

Fonctionnement du projet éducatif local Vimynois :



Diverses rencontres seront programmées afin de coordonner les projets des différents acteurs.

Les enjeux du projet éducatif local :



Le projet éducatif local mobilisera différents acteurs :

- Institutionnels (Etat, éducation nationale, CAF...)
- Services communaux en favorisant la transversalité et complémentarité
- Les associations communales culturelles et sportives

- Les familles dans le cadre de la parentalité

Le PEDT a été présenté aux directeurs et aux élus concernés le jeudi 09 octobre par Mme MOUTON de la SDJES. Le dossier sera validé à la commission de Janvier ou Juin 2026.

A cet effet, le maire demande au conseil municipal

- De valider le lancement de l'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le maire - Donc Mme Lancry,

Sylvie Lancry - Alors le dernier sujet, c'est le lancement de l'élaboration du PEDT. Alors qu'est-ce qu'un PEDT. C'est un projet éducatif territorial. Alors c'est un outil mis en place par l'état pour aider les communes à organiser de manière cohérente les temps de vie de l'enfant, en particulier en dehors du temps scolaire. C'est ce qu'on fait déjà actuellement, mais là, il faut l'écrire. Donc c'est le matin avant l'école, pendant la pause de midi et le soir après la classe et bien sûr, pendant les vacances, donc le centre de loisirs et le CAJ. Ça permet aussi de mieux articuler le travail de tous les acteurs éducatifs locaux, c'est à dire les enseignants, la municipalité, les associations culturelles ou sportives, les animateurs périscolaire, mais aussi les parents. Le but du PEDT, c'est de construire un parcours éducatif cohérent de qualité et adapté aux besoins des enfants. Il s'agit donc d'un projet collectif que la commune coordonne avec le soutien de l'état et parfois d'autres partenaires, par exemple, la CAF. Le PEDT prend la forme d'un document officiel établi pour trois années dans lequel la collectivité définit ses objectifs éducatifs, les moyens mobilisés, les partenariats en place et les actions prévues. Par exemple, il peut intégrer des activités sportives ou culturelles après l'école, des temps d'aide aux devoirs, des ateliers durant les vacances ou encore des projets autour de la citoyenneté, de l'écologie ou du numérique. En résumé, le PEDT est le cadre qui donne du sens et de la cohérence à toutes les actions éducatives locales. Il répond à un double enjeu, le bien-être de l'enfant et la qualité du service public éducatif sur notre territoire. Le PEDT ouvre aussi des droits aux collectivités, des droits au financement, par exemple, sur des investissements sur du matériel, des droits aussi à des assouplissements au niveau de l'encadrement. Alors là, on va justement construire une équipe de pilotage, un comité de pilotage, et on va vous donner rendez-vous, on va vous envoyer une invitation, mais je vous donne déjà la date. Ça sera le jeudi 11 décembre à 14 h 30 pour pouvoir échanger sur l'écriture de ce PEDT. Donc, on vous demande aujourd'hui de voter sur l'élaboration de cet écrit du PEDT.

Le maire - Merci Sylvie. Je compléterai également puisque sur ce dossier, on est très présent, on est très investi. J'étais présent à la dernière réunion et je précise qu'avec les structures qui étaient présentes pour ce projet de PEDT et quand on a fait le bilan de ce qui était en place sur Vimy et de ce qu'on souhaitait encore ajouter pour progresser, on a eu quand même un satisfecit des structures extérieures, voire même d'être cité en exemple sur d'autres structures, il faut le préciser. Voilà sur le sujet. Et donc maintenant, je ne répéterai pas ce qu'a dit Sylvie. Vous serez associés sur la suite de ce dossier. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de questions. Y a-t-il demande de vote ? Pas de demande de vote. C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour à l'unanimité

Le maire - Eh bien, on a épuisé l'ordre du jour. S'il y a des questions diverses, c'est le moment. Il y en a une dont j'ai connaissance, Mme Françoise Louveau, vous vouliez nous donner une information sur une période qui va être riche en événements, notamment les fêtes de fin d'année. Pardon, Françoise, il y a des précisions. La parole est demandée par Julien Wojcieszak et par René Hautecoeur sur la délibération N°5. Donc, qui est ce qui commence ?

René Hautecoeur – Je vais prendre la parole. Donc moi, je suis sur le cadastre là. Donc il faut savoir que la parcelle AM 487 n'existe plus. Il faut savoir que l'AM487 c'était une parcelle qui reprenait toute la voirie du lotissement des Coquelicots qui était au départ dans le domaine privé et qui n'avait pas été mis dans le domaine public. Donc, comme il était dans le

domaine privé, il avait donc un numéro de parcelle qui est le AM 487 et le cadastre, parce que ça fait un an et demi que je demande que ce soit modifié et ça vient simplement d'être fait. Je suis même surpris parce que je viens de le voir sur le cadastre, il y a quelque temps, ça n'y était pas. Aujourd'hui donc on peut dire que c'est passé dans le domaine public, d'accord ? Ce qui fait que la parcelle qui nous concerne est bien la AM 483.

Le maire - Ok, merci des précisions. Julien. Merci.

Julien Wojcieszak - Merci René. Je ne m'étais pas trompé. Je n'étais juste pas en avance sur la mise à jour du cadastre. Donc ce que je vous propose, c'est que la délibération soit modifiée en mettant AM 483. C'est bien ça René ? Et on peut mettre entre parenthèses ex AM487 parce que c'était vraiment ce bout-là de parcelle le long de l'avenue du Canada, mais ce n'est pas nécessaire de le préciser à ce moment.

Le maire - Notez, madame la secrétaire de séance, c'est Françoise. Il y a une demande de question ? Pas de question ? Eh bien, on passe à l'information diverse, Françoise.

Françoise Louveau - Voilà, en fait ces deux petites informations : la première pour vous informer que jeudi, donc après demain, à 17 h 15, il y aura l'installation du nouveau conseil municipal des enfants. Et donc vous êtes tous invités. C'est une séance publique et on enchaînera ensuite par une réunion de préparation de la fête de Noël. Cette année, on refait le repas de Noël le jour du 25 décembre. Et donc on invite toutes les personnes qui sont intéressées pour une réunion de préparation, pour préparer les animations, les décos, enfin, voir tout ce que les personnes peuvent apporter. Voilà.

Le maire - Merci Françoise. Je complète, puisque c'était une super idée de l'année dernière, auquel j'ai participé, j'étais là : quelle ambiance et quelle belle initiative à destination des personnes qui sont isolées, voire même seules, ou qui ont envie de se joindre à un groupe pour fêter Noël. Donc n'hésitez pas à vous joindre au groupe de préparation, voire même à participer à cette journée .

Françoise Louveau - Et de faire de la publicité, enfin d'interpeller les personnes qui pourraient être seules ce jour-là.

Le maire - Interpeller les personnes autour de vous, surtout les personnes isolées, parce que passer l'information à tout le monde, ce n'est pas toujours facile. Voilà, merci de l'information, Françoise. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Donc, oui, allons-y, donnez le sujet déjà

Evelyne Nachel - Un article de la voix du nord du 8 octobre.

Le maire - Oui. Sur quel sujet ?

Evelyne Nachel - Sur la vente du terrain et je voulais reprendre les propos de René Hautecœur qui ont été cités dans la Voix du nord. Donc j'espère qu'il va s'y retrouver. Il est précisé, je ne vais pas revenir sur l'interpellation que j'avais faite sur la différence entre le prix de vente et le prix de l'estimation des domaines et le prix de vente du terrain, ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'était l'explication pour expliquer cette différence de prix. Mais René a précisé que le terrain qui est vendu par la municipalité est truffé, je reprends les termes, tu dis René si c'est le bon terme, est truffé de munitions de la première guerre mondiale.

Le maire - Oui.

Evelyne Nachel - Donc je m'interrogeais sur les risques qu'il peut y avoir à creuser sur ce terrain, si c'est truffé de mines de la première guerre mondiale.

Le maire - Je m'attendais à la question. Voyez, c'est pour ça que j'ai demandé s'il y avait des questions diverses complémentaires. Donc je vais être très clair avec vous et René pourra compléter. Alors si c'est une question de vocabulaire ou de sémantique

Evelyne Nachel - Non, non, mais je me demandais, laissez-moi terminer ma question, M. Le maire, c'était simplement, je voulais savoir s'il y allait avoir des mesures qui allaient être prises pour voir la dangerosité, s'il y allait avoir des mesures ou des mesures prises pour connaître la dangerosité du terrain. C'est tout ce que je voulais vous dire comme question et je ne revenais pas sur le prix du terrain. M. Le maire, je voulais savoir s'il y a des mesures qui allaient être prises pour ça, pour les habitants puisque risque, il y a, voilà.

Le maire - Mais Mme Nachel, c'est des sujets qui ont déjà été expliqués et évoqués parce que les deux sont liés. Alors, par rapport au sujet d'origine, il y a eu toutes les études et toutes les demandes qui ont été faites et notamment tout au départ, le sujet de l'archéologie. Donc ça, ça a été écarté tout de suite, mais on avait quand même des doutes sur des sites carolingiens ou mérovingiens. Je ne me souvenais plus, très bien, mais sur cette zone-là, elle pouvait être impactée. Ça a été écarté. Le deuxième sujet, c'est la première guerre mondiale. Donc on savait parfaitement et on s'était renseigné que cette zone surtout ce secteur-là était bien la ligne de front allemande et qu'il y avait des stockages de munitions, des tranchées, etc. Il y a eu de rudes combats sur cette zone. Et donc sur les études qui ont été faites, l'acquéreur a mandaté une étude sur les risques pyrotechniques. C'est au dossier, tout le monde peut le consulter. Et sur le survol du drone, il me semble, la zone réagit partout. Alors réagit partout, parce que là comme ailleurs, on peut retrouver des obus éclatés ou non éclatés, mais après tous des débris, d'éclats d'obus, des balles, des barbelés, des piquets, etc, etc. Donc c'est ce qui a engendré une nouvelle négociation avec l'acquéreur puisque les coûts de désartificialisation de cette zone sont estimés à plus de 200 000 euros

Une personne du public fait des remarques à voix haute.

Le maire – (s'adressant à cette personne) On peut vous répondre après, mais pas pendant le conseil. Donc à aujourd'hui, c'est à notre connaissance, ce sont les coûts de désartificialisation sur ce type de projet, parce que ça n'est plus un terrain public, ça devient bien une zone privée et que les coûts de désartificialisation, à notre connaissance sont à la charge de l'acquéreur et de l'investisseur. Voilà, René, tu peux compléter.

René Hautecoeur – Il faut savoir que j'ai eu dernièrement le bailleur social qui a été clair en disant voilà : Dès que nous sommes propriétaires, c'est à dire que dès que l'acte sera signé, ils vont donc engager tout de suite la dépollution pyrotechnique des lieux.

La personne du public – Déminage !

Le maire – Monsieur, vous n'avez pas la parole ! Je vous rappelle, cher monsieur, vous n'avez pas la parole. Je l'ai dit en début de séance, vous pourrez vous adresser aux élus dès que la séance sera levée, s'il vous plaît.

René Hautecoeur - Donc ça s'appelle une dépollution pyrotechnique. Donc cette dépollution va être entreprise assez rapidement. Je pense que début décembre, ça peut démarrer.

Evelyne Nachel - Mais ma question n'était pas par rapport au prix, et on en a parlé, vous le disiez justement, M. Le maire, quand on a abordé le sujet, une fois c'est fait, c'est fait, on n'en parle plus. Je vous rejoins là-dessus. Ce que je voulais savoir s'il va y avoir des mesures prises pour sécuriser les habitants qui sont autour de ce terrain lorsqu'il va y avoir le déminage, puisque si risque il y a, quelles sont les mesures qui pourront être prises ?

Le maire - Cela fait partie des obligations de l'entreprise.

René Hautecoeur - Voilà, ça va être pris en étroite collaboration avec le service de déminage.

Evelyne Nachel - D'accord ? Donc il y aura une information à la population.

René Hautecoeur - Il y en aura bien sûr,

Evelyne Nachel - C'était juste ma question. Bien sûr, voilà

Le maire - Sur ce type d'opération, l'entreprise va dire. Ce sont eux les sachants, même si j'entends qu'il y a d'autres sachants ici, mais c'est l'entreprise qui est spécialisée qui connaît et qui déterminera le périmètre de sécurité à mettre en place.

Evelyne Nachel - Ok. On pourrait peut-être avoir lors d'un prochain conseil municipal, si l'opération se rapprochait, pour avoir des informations là-dessus.

Le maire - Je vous répondrai plutôt quand le sujet sera d'actualité parce qu'on n'en est pas encore là.

Evelyne Nachel - Oui. Mais M. René Hautecoeur vient de dire que ça pourrait commencer en décembre,..

René Hautecoeur - Oui, ça peut démarrer en décembre. Donc voilà,

Evelyne Nachel - Voilà, juste par rapport au timing.

René Hautecoeur - Après, il faut voir la société et puis les relations qui vont avoir avec le service de déminage pour savoir leur disponibilité. Mais je veux dire, à partir du moment où c'est signé, ils vont faire intervenir la société. Donc ça veut dire qu'ils vont prendre contact avec la société pour savoir à partir de quand exactement ils peuvent démarrer, mais là, ils vont pouvoir programmer, je veux dire le démarrage de cette dépollution pyrotechnique.

Le maire - Alors, je précise par rapport à ce qu'a dit René, peut être en décembre parce qu'aujourd'hui l'acte authentique de propriété n'est pas encore signé. Donc pour l'instant, on ne peut pas aller plus loin. Donc si ce n'est décembre, ce sera plus tard début 2026.

Le maire - Qui prend la parole, Julien ?

Julien Wojcieszak - Bon moi, je voulais juste relativiser la situation : des maisons construites à Vimy, il y en a tous les ans. Et à chaque fois qu'on construit des maisons, forcément on excave des quantités de terre qui nous ramènent des obus, des balles, des déchets, etc. Là, dans le cadre de ce projet de lotissement, il y a eu une vision aérienne qui a été faite pour détecter tous ces points de métaux. Et je suppose que Laurent ira dans mon sens parce que lui, des munitions, il en voit régulièrement dans son quotidien. Il faut faire attention quand c'est sorti. Mais il y a toujours eu des munitions

quand on a construit sur Vimy et il y en aura encore toujours ou en tout cas pendant les 500 prochaines années, c'est ce que nous disent les spécialistes. Ce qui est impressionnant là, c'est d'avoir une vision aérienne, une image aérienne qui voit tous ces points métalliques qui ont pu être révélés alors que d'habitude on ne les voit pas et on les remonte de façon sporadique ou même on ne sait même pas qu'ils sont là. Voilà, il n'y a pas de risque plus que ça. Et s'il devait y avoir des mesures complémentaires, les spécialistes, et notamment le lotisseur, ne pourra pas prendre de risque sur un sujet aussi sensible et à Vimy, les constructeurs des entourages ont l'habitude de ces façons de faire.

Laurent Deblock – Juste pour préciser que pour moi, les risques sont plus faibles, à savoir que quand nous on travaille, on en accroche régulièrement. On ramasse les pommes de terre, les obus et les grenades montent dans la machine et sont rentrés dans Vimy dans la remorque de pommes de terre. On les ressort, nous, quand on trie les pommes de terre. Donc, à savoir que cette année, on a sorti 20 grenades et 12 obus non explosés qui sont montés dans les remorques et qui sont rentrés dans Vimy. Mais on a un endroit qu'on a vu avec les services de déminage, un endroit spécifique où on entrepose et ils viennent une fois par an, ramasser après la récolte, ils viennent ramasser tous les obus. On n'a jamais eu de problème et ça a toujours existé. On n'a jamais eu de problème. La seule fois où j'ai un obus qui a explosé, c'est parce que des gens ont taillé une haie, ont tout mis au coin d'un de mes champs. J'ai mis le feu et pour mal faire, il y avait un obus en dessous qui a explosé, c'est la seule fois. Quand c'est pris dans un feu ! Et ce qui devient de plus en plus dangereux, c'est les obus à gaz parce que les parois deviennent de plus en plus fines.

Evelyne Nachel - Plus on avance dans les ans et plus le risque est grand, parce qu'il y a la corrosion quand même des matériaux. Je ne suis pas spécialiste, mais j'imagine...

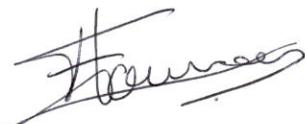
Laurent Deblock - Oui, mais que pour les obus à gaz après le reste, c'est voilà.

Le maire - Alors j'en profite pour préciser que sur ce sujet la situation évolue. On sait que la corrosion n'améliore pas la situation des munitions qui sont encore et pour bien des années sous terre. Chers collègues, pour ceux qui étaient présents pour votre parfaite information, parce que je le répète, ce sont bien les sachants et non pas ce qui peut être raconté sur les réseaux divers. Vous avez été invités à une réunion au centre de tri et de dépôt de munitions de Vimy avec le commandant Colling et pour que vous voyez bien et qu'on vous explique bien parce que ce sont eux qui ont l'expérience, ce sont eux les spécialistes et qui étaient là pour vous expliquer qui ont été transparents. Et j'en profite pour vous dire que j'ai fait un bon de commande aujourd'hui pour inviter une partie de la population qui s'agit sur le sujet actuellement, à inviter ces personnes, si la sécurité civile l'accepte, pour qu'elles aient toutes les bonnes informations et quand on a les bonnes informations, ensuite on peut échanger et discuter. Voilà d'autres remarques ? Eh bien, la séance est levée. Donc maintenant, cher public, si vous voulez vous adresser aux élus, la séance étant levée, c'est le moment.

La séance est levée à 20h20.

La secrétaire de séance,

Françoise LOUVEAU



Le maire,


Christian SPRIMONT
